PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ · AIDE-MÉMOIRE POUR LES FAMILLES

Demander un PAP : la marche à suivre en une page

Qui y a droit, le circuit de la demande, le dossier à joindre, et ce qu'il faut relire avant de signer. Le PAP se demande à l'école, sans passer par la MDPH.

Élève (initiales) : _____ Demande envoyée le : _____ Avis du médecin le : _____

1 · Le PAP est-il la bonne réponse ?

Oui, le PAP

Des difficultés scolaires durables qui viennent d'un trouble des apprentissages (troubles dys ; un TDAH quand il entraîne de telles difficultés), et des aménagements pédagogiques qui suffisent.

→ Demandez-le au directeur d'école ou au chef d'établissement.

Plutôt le PPS (MDPH)

Une aide humaine, un matériel pédagogique adapté prêté, une dispense d'enseignement ou un maintien en maternelle : il faut une décision de la CDAPH.

→ Saisissez la MDPH directement : le PAP n'est pas un préalable.

En plus, un PAI

Une maladie, une allergie, un traitement à prendre à l'école.

→ Un PAI peut s'ajouter au PAP « lorsqu'une pathologie le justifie ».

2 · Le circuit, de la demande à la révision

1 · La demande
Vous écrivez au directeur ou au chef d'établissement, à tout moment ; ou l'école vous le propose.
aucun délai de réponse fixé par les textes

2 · Le constat
Le médecin qui suit votre enfant, ou le médecin de l'Éducation nationale, constate les troubles, avec les bilans.
peut venir de votre médecin

3 · L'avis
Le médecin de l'Éducation nationale donne son avis et remplit « Besoins spécifiques de l'élève ».
toujours exigé : la réforme annoncée n'est pas parue

4 · Le plan
L'école le rédige sur le modèle national, avec vous, puis vous le transmet pour accord.
relisez avant de viser

5 · Chaque année
Le plan est révisé ; il suit votre enfant au changement d'école.
gardez une copie signée

3 · Le dossier à joindre

- ☐ Votre demande écrite et datée (gardez une copie)
- ☐ Le constat du médecin qui suit votre enfant, s'il existe
- ☐ Les comptes rendus de bilans (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, bilan psychologique…)
- ☐ Les observations des enseignants : ce qui pose problème, depuis quand, malgré quelles aides
- ☐ Quelques travaux récents (copies, cahiers, évaluations)
- ☐ Les aménagements qui aident déjà votre enfant
- ☐ Le PAP précédent, s'il y en a un
- ☐ Les coordonnées des professionnels qui le suivent, s'ils acceptent d'être associés

4 · Avant de signer, vérifiez

- ☐ L'en-tête : noms et adresse exacts, le document vous suivra
- ☐ « Besoins spécifiques » : les points d'appui figurent, pas seulement les difficultés
- ☐ Les cases cochées : peu nombreuses, précises, tenables toute l'année
- ☐ La date et votre visa : un exemplaire signé pour vous

Aux examens

Un PAP accordé au titre d'un trouble du neurodéveloppement permet de demander, sans nouvel avis médical, des aménagements cohérents avec ceux du plan. Ce n'est pas automatique, et la demande se fait avant la date limite d'inscription.

Si la réponse est non

Demandez une réponse écrite et motivée, complétez le dossier si c'est le motif, et contestez si nécessaire : differenciation.org/refus-de-pap-que-faire/

Sources — Code de l'éducation, art. L. 311-7, D. 311-13, D. 311-13-1, D. 351-28, D. 351-28-1 · Circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015 et son modèle annexé · Défenseur des droits, décision n° 2026-071 du 25-3-2026. Aide-mémoire, pas un avis juridique.